



**Assemblée générale**  
**Conseil économique et social**

Distr. générale  
2 mai 2011  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-sixième session**  
Point 26 de la liste préliminaire\*  
**Développement agricole et sécurité alimentaire**

**Conseil économique et social**  
**Session de fond de 2011**  
Genève, 4-29 juillet 2011  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*\*  
**Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies**

**Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social une note du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur la réforme du Comité et les progrès accomplis dans sa mise en œuvre.

\* A/66/50.

\*\* E/2011/100.



## Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et progrès accomplis dans sa mise en œuvre

### Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 65/178 de l'Assemblée générale dans laquelle cette dernière a invité le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale à rendre compte, dans le cadre du rapport qu'il lui présentera à sa soixante-sixième session, par le biais du Conseil économique et social, de la mise en œuvre de la réforme du Comité et des progrès accomplis pour réaliser sa vision (par. 36).

2. Comme il l'a indiqué dans son précédent rapport<sup>1</sup>, à sa trente-cinquième session, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a examiné et approuvé le document intitulé « Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale »<sup>2</sup>, qui a été ultérieurement approuvé par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à sa trente-sixième session en novembre 2009. La réforme définit la nouvelle vision et les nouveaux rôles du Comité, qui sont de créer un mécanisme international et multipartite le plus ouvert possible permettant aux principaux acteurs de collaborer pour assurer à tous la sécurité alimentaire et une nutrition adéquate. Le Comité devra coordonner son action à l'appui des processus nationaux débouchant sur la sécurité alimentaire.

3. Les rôles du nouveau Comité sont notamment les suivants :

- Coordination d'une approche globale de la sécurité alimentaire;
- Promotion de la convergence et de la cohérence des stratégies adoptées;
- Fourniture d'un appui et de conseils aux pays et aux régions;
- Coordination de l'action aux niveaux national et régional;
- Promotion de la transparence et mise en commun des meilleures pratiques;
- Mise au point d'un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

4. La réforme se fonde sur les principes ci-après : intégration; existence de liens solides avec les responsables de terrain permettant de s'assurer que le processus se fonde sur des données réalistes; et souplesse de mise en œuvre afin que le Comité puisse répondre à l'évolution de la conjoncture et des besoins de ses membres. Les principaux éléments de la réforme sont les suivants :

- Élargissement de la participation aux travaux du Comité de manière à veiller à ce que les voix de toutes les parties prenantes concernées soient prises en compte dans le débat sur les mesures à prendre en matière d'alimentation et d'agriculture;
- Renforcement de l'importance accordée aux activités intersessions;
- Renforcement des liens existant aux niveaux régional, national et local;

---

<sup>1</sup> A/65/73-E/2010/51. Disponible sur le site [http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs0910/ECOSOC/K7909E\\_Report\\_on\\_CFS\\_35th\\_session\\_01.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs0910/ECOSOC/K7909E_Report_on_CFS_35th_session_01.pdf).

<sup>2</sup> CFS: 2009/2 Rev.2.

- Participation de spécialistes, dans un cadre structuré, grâce à la création d'un groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

5. Le document sur la réforme du Comité souligne les liens qui existent entre le Comité et l'Assemblée générale par le biais du Conseil économique et social, indiquant que « les résultats de la Plénière du Comité seront communiqués à la Conférence de la FAO et à l'Assemblée [...] par l'intermédiaire du Conseil ». Il dispose que « le Président du Comité devra consulter le Conseil économique et social et prendre toutes les mesures nécessaires à l'établissement et à la mise en œuvre de modalités de liaison satisfaisants »<sup>3</sup>.

6. Le présent rapport fournit une brève mise à jour des progrès accomplis depuis octobre 2010 et contient le rapport final du Comité sur les travaux de sa trente-sixième session, qui a eu lieu à Rome du 11 au 14 et le 16 octobre 2010 (voir annexe).

## **Mises à jour depuis la trente-sixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale**

### **Mesures à prendre face à l'instabilité des prix des denrées alimentaires**

7. Le Comité, par le biais de son bureau et de son groupe consultatif, a fait de l'instabilité des prix l'une de ses priorités. Le Bureau du Comité suivra les événements qui ont des incidences sur cette instabilité et facilitera la coordination et la diffusion d'informations sur les efforts déployés par les principaux intervenants pour remédier au problème. Pour contribuer à ces efforts, le secrétariat du Comité a mis au point un portail Web comportant des liens bien visibles avec des renseignements sur l'instabilité des prix des denrées alimentaires et organisé un séminaire visant à informer les représentations permanentes à Rome et autres parties prenantes des mesures et outils permettant de remédier à cette instabilité qui sont recommandés par les organisations internationales. Enfin, le Bureau utilisera les intrants dont il dispose pour formuler des recommandations spécifiques concernant l'instabilité des prix des denrées alimentaires qui devront être examinées par le Comité à sa prochaine session en octobre 2011.

### **Régimes fonciers et investissements internationaux dans l'agriculture**

8. Le Comité a encouragé la poursuite du processus ouvert de mise au point de directives volontaires sur la gouvernance responsable des biens fonciers et autres ressources naturelles se fondant sur les processus régionaux existants afin qu'il soit possible de lui soumettre ces directives pour examen à sa prochaine session en octobre 2011. Un avant-projet des directives volontaires a été présenté pour consultation électronique en avril et mai et les négociations finales sur une première version du projet devraient avoir lieu du 25 au 29 juillet 2011.

9. Prenant note de l'élaboration en cours de principes pour un investissement responsable dans l'agriculture qui respecte les droits, les moyens d'existence et les ressources et, conformément à son rôle, le Comité a lancé un processus ouvert pour

---

<sup>3</sup> Voir A/65/73-E/2010/51, annexe, par. 21.

examiner ces principes en son sein afin de les améliorer, de les affiner et de les ajuster de manière à mieux les faire connaître et appliquer et à renforcer leur légitimité.

### **Mise au point d'un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition**

10. Dans le cadre de la réforme, le Comité est également convenu de mettre au point un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition afin d'améliorer la coordination et de guider et synchroniser l'action de tout un éventail de parties prenantes. Le cadre sera souple de façon à pouvoir être ajusté au fur et à mesure de l'évolution des priorités et se fondera sur les cadres existants. Un processus de deux ans pour l'élaboration de la première version du cadre a commencé, qui porte sur un accord concernant ses objectifs, ses principes de base et sa structure. À l'issue d'un processus de consultation ouvert, le cadre sera présenté pour approbation au Comité à sa trente-huitième session en 2012.

### **Mise à jour concernant les travaux du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition**

11. Comme recommandé lors de la trente-sixième session, le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition entreprendra des études sur les régimes fonciers et les investissements internationaux dans l'agriculture ainsi que sur l'instabilité des prix qui seront examinées à la trente-septième session du Comité. Les études sur les systèmes de protection sociale et les changements climatiques seront présentées à la trente-huitième session en octobre 2012. Le Groupe fournira des intrants sur les questions prioritaires identifiées par le Comité, notamment le cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition et l'élaboration du projet de directives volontaires sur la gouvernance responsable des biens fonciers et autres ressources naturelles.

### **Définition des mesures à prendre pour assurer la sécurité alimentaire au niveau des pays**

12. Au cours de ces dernières années, le regain d'intérêt, sur le plan politique, pour la sécurité alimentaire mondiale et la nutrition s'est traduit par le prise d'engagements visant à accroître les ressources permettant de remédier aux multiples facteurs qui contribuent à la faim, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Ces nouveaux engagements mettent également en lumière la nécessité de bien comprendre et les politiques, plans, mesures et besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition aux niveaux national et sous-national. De façon à ce qu'il soit possible de mieux cerner les mesures à prendre en matière de sécurité alimentaire et de nutrition au niveau national, un atelier consultatif technique aura lieu avec les parties prenantes concernées en mai 2011, qui permettra de mettre en commun les données d'expérience et les opinions sur les systèmes, outils et pratiques existants et de déterminer ainsi la façon d'aller de l'avant. Les résultats de l'atelier devraient faciliter les travaux de la trente-septième session du Comité en octobre 2011 pour ce qui est des enseignements tirés et de la façon de procéder, et notamment des expériences des pays.

### **Participation accrue du secteur privé aux activités du Comité**

13. Une stratégie permettant de renforcer la participation du secteur privé aux travaux du Comité a été mise au point afin qu'il s'implique davantage dans ses délibérations et processus. En outre, le Président du Comité sera assisté, au cours de l'année, par un conseiller chargé de faciliter la participation du secteur privé. Ce conseiller, en consultation avec le Président et le Bureau du Comité et le Groupe consultatif, élaborera une stratégie et un plan de travail pour établir le contact avec des fondations clefs et divers associations du secteur privé et instaurer des partenariats avec ces dernières. Il pourra s'agir pour lui d'organiser des séminaires avec ces fondations et les associations mondiales et régionales. Au nombre des principaux objectifs figureront la mise au point de méthodes ou de mécanismes de consultation du secteur privé et la mise en commun d'informations sur les meilleures pratiques en matière de partenariats entre le secteur public et privé, l'accent étant mis sur la scène nationale.

### **Table ronde sur les estimations concernant la faim**

14. Au cours des délibérations de la trente-sixième session du Comité, il a été convenu qu'une table ronde serait organisée pour examiner les méthodes permettant de mesurer la faim. Outre qu'il convient d'améliorer la façon dont la FAO mesure traditionnellement la faim sur le plan de la régularité et de la fiabilité, il faut également remédier au fait que la malnutrition est davantage qu'un simple déficit calorique. La faim est un phénomène complexe et sa mesure exige un concept multiforme et l'élaboration de toute une série d'indicateurs susceptibles de cerner les multiples symptômes et conséquences de la malnutrition. Il faut également faire davantage pour identifier et analyser les causes exactes de la malnutrition, en particulier le rôle de la croissance et de la répartition des revenus et les modifications importantes des prix des données alimentaires (l'instabilité des prix). La table ronde devrait réunir des experts de la faim et de la pauvreté venant des pays membres et permettre l'examen des méthodes les plus à jour pour l'analyse et la quantification de l'insécurité alimentaire et l'obtention d'un accord sur la voie que devront suivre la recherche et l'analyse des orientations politiques.

## Annexe

### **Rapport de la trente-sixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale<sup>a</sup>**

#### **I. Questions d'organisation**

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a tenu sa trente-sixième session du 11 au 14 et le 16 octobre 2010 au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à Rome. Étaient présents des représentants de 126 États membres du Comité, des participants de 11 institutions et programmes des Nations Unies, 47 organisations internationales non gouvernementales, ainsi que des observateurs de 15 organisations intergouvernementales et d'autres organisations internationales non gouvernementales.
2. Les participants à la réunion se sont vu remettre, entre autres éléments, la liste des membres du Comité, la liste des pays et des organisations représentés à la session et la liste des documents, qui figuraient à l'annexe du rapport<sup>b</sup>.
3. La session a été ouverte par Noel De Luna, en sa qualité de Président.
4. Le Comité a nommé un comité de rédaction composé des pays suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Côte d'Ivoire, Égypte, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Indonésie, Japon et Paraguay, sous la présidence d'Ibrahim Abu Atileh (Jordanie).
5. Le Comité a été informé que la délégation de l'Union européenne participait à la session conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 9 de l'article II de l'Acte constitutif de la FAO.

#### **II. Présentation générale de la trente-sixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale**

6. Jacques Diouf, Directeur général de la FAO; Josette Sheeran, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM); Yukiko Omura, Vice-Présidente du Fonds international de développement agricole (FIDA), représentant Kanayo F. Nwanze, Président du Fonds; David Nabarro, Coordonnateur de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, Président du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, représentant le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU); et Monkombu Sambasivan Swaminathan ont chacun fait une déclaration liminaire<sup>c</sup>.
7. Le Président du CSA a rendu compte de la réforme de l'organe menée en 2009 et 2010.

---

<sup>a</sup> CSA : 2010/RAPPORT FINAL. Consultable à l'adresse suivante : [http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs0910/CFS36Docs/Final\\_Report/CFS36\\_Final\\_Report\\_K9551\\_F.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs0910/CFS36Docs/Final_Report/CFS36_Final_Report_K9551_F.pdf).

<sup>b</sup> Ibid., annexes A, B, C et D.

<sup>c</sup> Ibid., annexes E, F, G, H et I.

### III. La situation en matière d'insécurité alimentaire

8. Le Comité a entendu un exposé de Hafez Ghanem, Sous-Directeur général chargé du Département du développement économique et social de la FAO, intitulé « Aperçu de l'insécurité alimentaire dans le monde »<sup>d</sup>.

9. Le Comité s'est accordé sur les points suivants :

- La faim dans le monde recule, ce qui est une bonne chose, mais elle n'en demeure pas moins à un niveau inacceptable;
- On prévoit pour 2010 une atténuation de la faim, qui tient à un retournement de la hausse des prix alimentaires et de la crise économique mondiale, mais la faim d'origine structurelle s'aggrave;
- La récente évolution des phénomènes météorologiques extrêmes dans différentes régions du monde risque d'empêcher que la situation ne s'améliore plus avant;
- L'ampleur de la faim et de l'insécurité alimentaire est particulièrement préoccupante pour les pays à faible revenu et à déficit vivrier;
- Une table ronde visant à examiner les méthodes d'estimation du nombre de personnes souffrant de la faim sera organisée en 2011 par le Bureau du Comité, avec l'appui du secrétariat.

### IV. Faits nouveaux survenus dans le monde qui intéressent la sécurité alimentaire et la nutrition

10. Le Président a noté qu'à cette session le Comité était appelé à partager des informations et à étudier les moyens pour les initiatives mondiales en cours d'optimiser les synergies entre elles et avec lui, en vue de renforcer la cohérence et l'impact de leur action commune.

11. Le Comité a salué la présentation de cinq initiatives :

a) Les grandes lignes du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement, par Annika Söder, Sous-Directrice générale chargée du Bureau de la communication et des relations extérieures de la FAO;

b) Le point sur l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale, notamment sous l'angle du suivi des engagements et de la cartographie des activités des pays, par Christopher MacLennan, Directeur général chargé de la Direction des politiques thématiques et sectorielles de l'Agence canadienne de développement international;

c) Le point sur le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et le Cadre global d'action, par David Nabarro, Coordonnateur de l'Équipe spéciale;

---

<sup>d</sup> Voir également Programme alimentaire mondial et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, 2010* (FAO, Rome, 2010).

d) Le point sur le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), et plus particulièrement sa récente réforme, par Carlos Perez Del Castillo, Président du Conseil du Consortium du Groupe;

e) Le point sur le Comité permanent de la nutrition et l'initiative Renforcer la nutrition (Scaling Up Nutrition – SUN), par Alexander Müller, Président du Comité permanent.

12. Le Comité a décidé :

- D'inclure le Comité permanent de la nutrition dans son groupe consultatif, en plus de ses membres actuels, compte tenu du caractère particulier de ce comité permanent en tant que mécanisme de coordination à l'échelle des Nations Unies et plate-forme à part entière, dotée de ses propres mécanismes de consultation des parties intéressées;
- De demander à son bureau d'étudier les moyens d'inviter et d'inclure le Comité permanent ou l'une de ses organisations membres au sein du secrétariat conjoint du CSA;
- De proposer au Comité permanent de coordonner ses travaux avec le CSA en vue de créer des synergies et d'établir une coordination étroite entre leurs processus, mécanismes et propositions respectifs.

13. Le Comité a décidé de demander que des rapports intérimaires sur ces initiatives et d'autres initiatives importantes lui soient présentés à ses futures sessions.

## **V. Initiatives régionales en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition**

14. Le Président a noté qu'à cette session le Comité était appelé à nouer, resserrer et entretenir des liens avec les acteurs concernés, à tous les niveaux, et à s'assurer que ses travaux soient en prise avec la réalité sur le terrain.

15. Le Comité a salué les présentations relatives à neuf initiatives et instances régionales : la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique; le Programme intégré pour le développement de l'agriculture africaine; la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique; l'Initiative sur la sécurité alimentaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN); la réunion ministérielle sur la sécurité alimentaire organisée par l'Association de coopération économique Asie-Pacifique; le Sommet de l'alimentation du Pacifique au nom du Groupe de travail pour la sécurité alimentaire dans le Pacifique; l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 »; la Commission spécialisée de l'agriculture familiale du MERCOSUR; et l'Initiative pour la sécurité alimentaire de l'Organisation arabe de développement agricole.

16. Le Comité a reconnu l'importance des points ci-après, qui se sont dégagés lors des débats :

a) La sécurité alimentaire et la nutrition sont des questions transversales qui exigent une approche pluridisciplinaire et un cadre associant des parties prenantes multiples aux niveaux national et régional;

b) Les initiatives régionales ajoutent de la valeur au processus et appuient les efforts nationaux de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition;

c) La coopération régionale et interrégionale est un outil précieux pour la mise en commun des connaissances et des pratiques optimales ainsi que pour le renforcement de la coopération Sud-Sud;

d) La mobilisation des ressources nécessaires pour rendre opérationnels les cadres régionaux est une condition préalable essentielle.

17. Le Comité a décidé de nouer, de resserrer et d'entretenir des liens avec les initiatives et instances de ce type pendant l'intersession.

18. Le Comité s'est félicité de ce que des initiatives régionales se proposent de faciliter la communication avec lui pendant l'intersession, citant à ce propos l'initiative L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025, ou encore la présidence des conférences régionales de la FAO pour l'Afrique, pour l'Amérique latine et les Caraïbes ou pour l'Asie et le Pacifique, et le secrétariat de l'ASEAN.

## **VI. Exposé succinct du Président sur les demandes soumises au Comité par les pays**

19. Le Président a noté qu'il n'avait été saisi d'aucune demande émanant d'un pays. Il a par ailleurs proposé que pour la trente-septième session du Comité ce point de l'ordre du jour soit l'occasion pour les pays de présenter leurs activités, en cours ou prévues, visant à renforcer les partenariats dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Des possibilités de coopération Sud-Sud et triangulaire pourraient également être étudiées dans ce cadre.

## **VII. Initiatives nationales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition – étude de cas**

20. Le Comité s'est félicité de la présentation de quatre études de cas nationales visant à aider les pays à déterminer a) les problématiques communes, ainsi que les meilleures pratiques s'agissant d'améliorer la sécurité alimentaire; et b) les moyens pour le CSA réformé de renforcer son appui aux initiatives prises dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les quatre études ont pour titre : « Une approche globale de la sécurité alimentaire : le plan d'action national en matière de politique alimentaire » (Bangladesh); « Le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du point de vue d'un pays » (Rwanda); « Parvenir à la sécurité alimentaire en temps de crise prolongée » (Haïti); et « Meilleures pratiques en matière de filets de sécurité et de nutrition, et corrélation avec l'appui à la production locale » (Jordanie) et ont été présentées par les pays concernés.

21. Selon chacune de ces études, le CSA constituait l'entité la mieux à même de révéler les besoins des pays dans les domaines de la coopération technique, du renforcement des capacités et de la mobilisation des ressources. Il apparaissait, en outre, que les différentes politiques nationales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition avaient en commun les éléments ci-après :

- a) Adoption d'une approche globale;
- b) Fort accent mis sur la coordination, la coopération et la planification conjointe entre les différents ministères;
- c) Mise en place et financement de filets de sécurité durables;
- d) Renforcement des capacités et formation;
- e) Prise en compte de la problématique hommes-femmes;
- f) Coopération Sud-Sud.

22. Le Comité a demandé au secrétariat d'élaborer et de lui transmettre à sa prochaine session un document qui rappellerait les enseignements tirés, en ferait l'analyse et formulerait des suggestions quant à de nouvelles études de cas susceptibles de compléter ces conclusions.

### **VIII. Tables rondes sur les politiques**

23. Le Comité s'est félicité des conclusions de trois tables rondes organisées sur les thèmes suivants : a) « La sécurité alimentaire en situation de crise prolongée : enjeux et défis »; b) « Régimes fonciers et investissement international dans l'agriculture »; et c) « Gérer la vulnérabilité et les risques pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition ». Les sections ci-après présentent les conclusions des débats.

#### **Lutter contre l'insécurité alimentaire en période de crise prolongée**

24. Tout en restant conscient que les questions liées à la résolution des conflits dépassent le cadre de son mandat, le Comité a approuvé la teneur des trois recommandations figurant dans le document de travail :

- a) Favoriser une analyse et une compréhension plus approfondies des moyens de subsistance et des mécanismes d'adaptation des populations en situation de crise prolongée, afin de renforcer la capacité de résistance de celles-ci et d'améliorer l'efficacité des programmes d'aide;
- b) Appuyer les initiatives de protection, de promotion et de reconstitution des moyens de subsistance, ainsi que les institutions qui favorisent et créent de tels moyens de subsistance, dans les pays en situation de crise prolongée;
- c) Examiner les procédures relatives à l'aide apportée de l'extérieur aux pays en situation de crise prolongée, afin de mieux répondre aux besoins, de résoudre les problèmes, et de surmonter les contraintes institutionnelles sur le terrain, compte dûment tenu des meilleures pratiques.

25. Le Comité a plus précisément recommandé :

- a) D'adopter en situation de crise prolongée une approche globale de la sécurité alimentaire qui apporte une solution d'urgence tout en favorisant l'existence de moyens de subsistance durables;

b) Que le système des Nations Unies encourage une participation mieux coordonnée des multiples parties prenantes pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action globaux menés par les États dans un petit nombre de pays touchés par une crise prolongée;

c) De développer des mécanismes qui fassent intervenir les organisations locales dans le renforcement d'institutions clefs (marchés, parenté sociale, etc.);

d) D'établir des mécanismes propices à une collaboration et à des partenariats plus étroits avec les institutions régionales;

e) De promouvoir la consultation et le dialogue sur les politiques afin de favoriser la compréhension et la collaboration en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les situations de crise prolongée. À cet égard, le Bureau, en consultation avec le Groupe consultatif, envisagera d'organiser un forum d'experts de haut niveau sur les crises prolongées, au plus tard en 2012, chargé de débattre d'un nouveau programme d'action pour la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée, en collaboration avec d'autres institutions spécialisées et les partenaires humanitaires;

f) Qu'un additif au *Rapport 2010 sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde* soit publié avec tableau 2 révisé de façon à inclure tous les pays et territoires en situation de crise prolongée, et que soient ajoutés à la liste les territoires palestiniens ainsi que la Cisjordanie et la bande de Gaza.

## **Régimes fonciers et investissement international dans le domaine de l'agriculture**

26. Le Comité :

a) A souhaité que le processus ouvert engagé pour mettre au point des directives volontaires propres à assurer une gouvernance responsable des régimes fonciers et d'exploitation des autres ressources naturelles se poursuive, sur la base des processus régionaux existants, l'idée étant de soumettre ces directives au Comité pour examen à sa trente-septième session, et a décidé de constituer en son sein un groupe de travail ouvert chargé d'examiner la première version de ces directives;

b) Prenant note de l'actuel processus d'élaboration de principes directeurs sur la responsabilité en matière d'investissements agricoles respectueux des droits, des moyens de subsistance et des ressources, et conformément à son mandat, a décidé de lancer un processus ouvert d'examen de ces principes au sein du CSA;

c) A exhorté les gouvernements et les autres parties concernées prenant part aussi bien à l'élaboration des directives qu'à celle des principes directeurs à assurer la cohérence et la complémentarité des deux processus;

d) A prié le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition de réaliser des études, à soumettre au Comité à sa trente-septième session, sur les questions essentielles ci-après, conformément au document de réforme du CSA approuvé en 2009, ainsi qu'aux règles et procédures régissant les travaux du Groupe :

- Rôles respectifs des plantations à vaste échelle et de l'agriculture à petite échelle, notamment en ce qui concerne leur incidence sur l'économie, la société, l'égalité entre les sexes et l'environnement;
  - Passage en revue des outils existants pour recenser les terres disponibles;
  - Analyse comparative des outils permettant d'assurer que les investissements à vaste échelle soient en harmonie avec les stratégies des pays en matière de sécurité alimentaire;
- e) A encouragé les États Membres à appuyer le renforcement des capacités en matière de gestion des régimes fonciers.

### **Gérer la vulnérabilité et les risques pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition**

27. Le Comité a prié le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition de réaliser des études, à soumettre au Comité à sa trente-septième session, sur les questions essentielles ci-après, conformément au document de réforme du CSA approuvé en 2009, ainsi qu'aux règles et procédures régissant les travaux du Groupe :

a) *Instabilité des prix* : Étude de toutes ses causes et conséquences, notamment des pratiques ayant des effets pervers sur les marchés, et des liens avec les marchés financiers, ainsi que des politiques, actions, outils et institutions appropriés et cohérents de gestion des risques liés à l'instabilité excessive des prix dans le domaine agricole. Elle devrait inclure les moyens de prévenir et de réduire les effets néfastes de l'instabilité des prix sur les producteurs vulnérables et sur les consommateurs, en particulier les pauvres, les femmes et les enfants, en s'appliquant à différents niveaux (local, national, régional et international) et s'appuyant sur les études existantes. Elle devrait en outre s'interroger sur les moyens dont disposent les nations et les populations vulnérables pour assurer leur accès aux produits alimentaires lorsque l'instabilité perturbe les marchés;

b) *Protection sociale* : Étude des moyens d'atténuer la vulnérabilité par la mise en place de filets de sécurité au niveau de la société et de la production, ainsi que de programmes et de politiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle qui prennent en compte les différences de contexte d'un pays et d'une région à l'autre. Cette étude devrait comporter un examen de l'impact des politiques actuelles visant à améliorer les conditions de vie et la résilience des populations vulnérables, en particulier les petits producteurs ruraux, les pauvres des zones urbaines et rurales ainsi que les femmes et les enfants. Elle devrait en outre s'intéresser aux effets bénéfiques de la protection sociale sur la production et les moyens de subsistance locaux, d'une part, et la nutrition d'autre part;

c) *Changements climatiques* : Examen des initiatives et des évaluations ayant été menées concernant les effets des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition, l'accent étant mis sur les régions et populations les plus touchées et les plus vulnérables et sur les liens entre changements climatiques et productivité agricole, et notamment sur les difficultés et les possibilités liées aux politiques et initiatives visant à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ou à s'y adapter.

28. Le Bureau du Comité, en consultation avec le Groupe consultatif et le secrétariat, déterminera la meilleure façon de faire avancer le processus d'élaboration de recommandations et de proposition de différentes solutions pour la trente-septième session du Comité.

## **IX. Coordination mondiale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition à l'appui des processus nationaux**

### **A. Élaboration d'un cadre stratégique mondial**

29. Le Secrétariat a présenté le document intitulé : « Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition – note conceptuelle »<sup>e</sup>. Le Comité est convenu de lancer, sous la direction du Bureau du CSA aidé du Secrétariat conjoint, en étroite collaboration avec le Groupe consultatif et avec la participation de toutes les parties prenantes, un processus consultatif et ouvert pour l'élaboration, d'ici à octobre 2012, de la première version du cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, qui serait régulièrement mise à jour afin d'intégrer les conclusions et recommandations du Comité. La première étape de ce processus de consultation ouvert consisterait à se mettre d'accord sur les objectifs, les principes fondamentaux et la structure du cadre mondial, en s'appuyant sur les cadres existants. Au cours du processus, le Groupe d'experts de haut niveau du cadre stratégique mondial pourra apporter sa contribution sur les questions prioritaires définies par le Comité.

### **B. Recensement des initiatives prises au niveau des pays en matière de sécurité alimentaire**

30. Le Secrétariat a présenté un document intitulé : « Recensement des initiatives prises au niveau des pays en matière de sécurité alimentaire »<sup>f</sup>. Le Comité est convenu :

- D'approuver le plan d'élaboration et de mise en œuvre figurant dans le document;
- D'encourager les parties prenantes intéressées à participer à la suite de l'élaboration de l'initiative au niveau des pays;
- De demander au Secrétariat de continuer à faciliter, avec l'aide des parties prenantes du Groupe consultatif du CSA, le plan d'élaboration et de mise en œuvre figurant dans le document, au titre des activités principales du programme de travail du Comité pour 2010-2011, l'objectif étant d'actualiser le processus en fonction de l'expérience des pays lors de la session de 2011 du CSA;
- De recommander que quatre à six gouvernements nationaux présentent les résultats du recensement à la session de 2011 du CSA et éclairent les débats

---

<sup>e</sup> CSA : 2010/2.

<sup>f</sup> CSA : 2010/3.

sur les actions et les investissements nationaux, les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les bénéfices qui en sont retirés, ainsi que sur l'aide internationale.

31. Le Comité a précisé que le recensement devrait aussi inclure les actions menées dans le domaine de la nutrition.

### **C. Avenir du CSA – mise en œuvre de la réforme**

32. Le Comité a accusé réception du document intitulé : « Proposition de mécanisme international de la société civile en matière de sécurité alimentaire et de nutrition destiné à régir les relations avec le CSA »<sup>g</sup>, et a encouragé les autres parties prenantes à faire de même.

33. Le Comité a approuvé la recommandation figurant dans le règlement intérieur révisé du CSA<sup>h</sup> et proposant que fin 2010, et pendant toute l'année 2011, un groupe de travail du Bureau continue d'examiner et de réviser le règlement intérieur du CSA et l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation, ainsi que l'Acte constitutif de la FAO, à la lumière du document de réforme (CSA : 2009/2 Rev.2) et conformément à la procédure et au calendrier proposés à la section III du règlement intérieur révisé du CSA.

34. Le Comité est en outre convenu que durant la période de transition, soit jusqu'à octobre 2011, le règlement intérieur actuel ainsi que l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation ne pourraient être appliqués que s'ils étaient pleinement conformes au texte et à l'esprit du document de réforme du CSA<sup>i</sup>.

35. Le Secrétariat a présenté le document intitulé : Programme de travail et budget du CSA pour 2010-2013. Le Comité :

- A approuvé le programme et budget pour 2010-2011;
- A recommandé que le programme et budget proposé pour 2012-2013 soit examiné plus en détail par le Bureau;
- A décidé de soumettre ce dernier à l'approbation de la FAO, du FIDA et du PAM, conformément à leurs règles de gestion financière et règlements financiers respectifs;
- A approuvé la proposition d'élaborer un cadre pour le Comité qui soit fondé sur les résultats et respectueux des priorités structurelles des institutions ayant leur siège à Rome (et d'autres) et se présente sous la forme d'un programme de travail pluriannuel, à soumettre de préférence à la trente-septième session du CSA, en 2011.

---

<sup>g</sup> CSA : 2010/9.

<sup>h</sup> CSA : 2010/4.

<sup>i</sup> Le Comité a pris note de la position du représentant du conseiller juridique de la FAO, présentée aux paragraphes 5 et 6 du document CSA : 2010/4, concernant l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation.